

**Province de Québec
Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase
Comté Matapédia**

Séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 18 septembre 2017 à 19 h 30 au sous-sol du bureau municipal de Saint-Damase situé au 18, avenue du Centenaire.

Sont présents : Monsieur Jean-Marc Dumont, maire
Madame Marjolaine Dubé D'Astous, conseillère siège # 1
Madame Mélanie Bélanger, conseillère siège # 2
Monsieur Martin Carrier, conseiller siège # 3
Madame Chantal Gendron, conseillère siège # 4
Madame Johanne Caron, conseillère siège # 5
Monsieur Mario Gendron, conseiller siège # 6

Constat du quorum, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marc Dumont. La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Colette D'Astous est également présente et agit à titre de secrétaire.

Ouverture de la séance
Résolution 199-17

Monsieur le maire Jean-Marc Dumont procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30 sur proposition de Monsieur Mario Gendron, appuyé par Madame Chantal Gendron.

Il est constaté que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal du Québec (article 152, 153 et 156) à tous les membres du conseil présents ou absents à l'ouverture de la séance.

Adoptée

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture
2. Lecture de l'ordre du jour, adoption
3. Octroi de contrat pour les travaux de remplacement du ponceau du cours d'eau Wilfrid Dionne au chemin du Rang 6 Ouest
4. Lignage de rues et routes
5. Personnalité de l'année
6. Levée de la réunion

Lecture de l'ordre du jour, adoption
Résolution 200-17

Il est proposé par Madame Chantal Gendron, appuyé par Monsieur Martin Carrier d'adopter l'ordre du jour tel que lu en y ajoutant les points suivants :

- Vin d'honneur pour le 45^e anniversaire de la Garde Paroissiale de St-Damase
- Vin d'honneur offert lors du spectacle de Marie-Denise Pelletier

Les Entreprises L. Michaud & fils (1982) inc.
Octroi de contrat pour les travaux de remplacement du ponceau du cours d'eau Wilfrid Dionne et la mise en place de glissière de sécurité au chemin du Rang 6 Ouest
Résolution 201-17

Considérant que la Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase avait mandaté le Service du génie municipal de la MRC de La Matapédia pour préparer les plans et devis pour des travaux de remplacement du ponceau du cours d'eau Wilfrid Dionne et la mise en place de glissière de sécurité au chemin du Rang 6 Ouest ;

Considérant que la MRC de La Matapédia a procédé à un appel d'offres public et à l'ouverture des soumissions le 13 septembre 2017 à 11 h pour les travaux de remplacement du ponceau du cours d'eau Wilfrid Dionne et la mise en place de glissière de sécurité au chemin du Rang 6 Ouest ;

Considérant que les entrepreneurs suivants ont déposé une soumission dans le cadre dudit appel d'offres, à savoir :

➤ Les Entreprises D'Auteuil et fils inc. :	195 854,63 \$
➤ Groupe Lechasseur Ltée :	226 999,56 \$
➤ Les Entreprises L. Michaud & fils (1982) inc. :	173 985,62 \$
➤ Construction R.J Bérubé inc. :	229 026,56 \$

Considérant que l'analyse des soumissions a été faite par un comité de sélection ;

Considérant que La MRC de la Matapédia recommande d'accepter la soumission conforme soit celle de Les Entreprises L. Michaud & fils (1982) inc.

En conséquence, il est proposé par Monsieur Mario Gendron, appuyé par Madame Marjolaine Dubé D'Astous et résolu unanimement que la Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase octroi le contrat à **Les Entreprises L. Michaud & fils (1982) inc.** étant la soumission la plus basse et conforme pour les travaux de remplacement du ponceau du cours d'eau Wilfrid Dionne et la mise en place de glissière de sécurité au chemin du Rang 6 Ouest, pour la somme **173 985,62 \$ taxes incluses** conditionnel à l'obtention de l'autorisation d'aliénation de la CPTAQ.

L'entrepreneur est autorisé à exécuter les travaux tels que spécifiés dans l'appel d'offres. **La dépense sera affectée au programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018.**

Adoptée

Lignage de rues et routes
Résolution 202-17

Il est proposé par Madame Chantal Gendron, appuyé par Monsieur Mario Gendron et résolu unanimement par les membres du conseil que la municipalité accepte la soumission pour marquage routier au montant de 1992,04 \$ avant taxes de MULTI-LIGNES de l'EST.

Adoptée

Vin d'honneur pour le 45^e anniversaire de la Garde Paroissiale de St-Damase
Résolution 203-17

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier et résolu unanimement d'offrir un vin à l'occasion du 45^e anniversaire de la Garde Paroissiale de St-Damase.

Adoptée

Vin d'honneur offert lors du spectacle de Marie-Denise Pelletier
Résolution 204-17

Il est proposé par Madame Marjolaine Dubé D'Astous et résolu unanimement d'offrir un vin à l'occasion du spectacle de Marie-Denise Pelletier qui se tiendra le 6 octobre prochain. La municipalité assumera le coût de deux (2) vinières et les coupes.

Adoptée

Levée de la réunion
Résolution 205-17

Il est proposé par Madame Marjolaine Dubé D'Astous de clore la séance à 20 h 35.

Jean-Marc Dumont, maire

Colette D'Astous, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Jean-Marc Dumont, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.

Jean-Marc Dumont, maire